



Mairie de Teilhet (09)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 novembre 2015

Présents : CHAUVRY Francis, HUC Alain, MARIA Katia, MALZIS Christian, MOUCHET Sabine, SICRE Marc, SURRE Jacques, TICHADOU Guy

Absent(e) :

Excusés : BREONCE Karine, HUC Christian, SONAC Gérard

Convié(é) : -

Secrétaire de séance : SICRE Marc

1 – Frelons asiatiques

Plusieurs nids de frelons asiatiques ont été repérés sur la commune (au moins 6 nids déjà visibles).

En période hivernale la reine n'est plus dans le nid. Le nid ne sera pas réutilisé, les reines qui hivernent dans la terre, dans le creux d'un arbre, etc. vont vraisemblablement proliférer dès le printemps.

Une demande d'aide sera faite auprès du Département, de la Région et de l'Etat.

Si la commune obtient les moyens d'éliminer les nids, il sera proposé d'organiser, au printemps, une journée citoyenne visant à repérer l'emplacement des nids (pour demande de destruction).

Voté à l'unanimité

2 - Colis gourmands Séniors

Reconduction des colis gourmands (comme en 2014) aux mêmes conditions (9 à 10 € pour solo, 14 à 15 € pour duo). Une demande de devis sera aussi faite auprès de l'association des Producteurs du Pays Pyrénées Cathares.

Voté à l'unanimité

3 - Délibération modification budgétaire

Changement de poste comptable d'une somme de 6000 € (écriture comptable)

Voté à l'unanimité

4 – Schéma de Mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix

Après la signature d'une convention pour la mutualisation des achats, la CCPM élargit la mutualisation aux services et à l'emploi du personnel communal (nouvelle convention)

La commune n'a pas d'obligation d'engagement et reste libre de ses choix en fonction de ses besoins et ses contraintes.

L'adhésion est votée à l'unanimité.

5 - **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Après le vote du 15 octobre 2015, la question de la fusion des Communautés du Pays de Mirepoix avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes est reposée.

Favorable : 0 voix - Défavorable : 7 voix - Abstention : 1 voix

6 – **Règlement du cimetière**

Révision de l'article 14. Concernant les délais et prix des concessions (pleine terre et columbarium)

Durée	Columbarium (1 case de 4 places)	Pleine terre (1 emplacement 6m ²)
15 ans	330 €	50 €
30 ans	550 €	75 €
Perpétuelle	1 500 €	150 €
Caveau provisoire		
par mois	20 €	

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Travaux sur la toiture de l'atelier : suspension du dossier par les Monuments de France qui demande à compléter le dossier (sans autres précisions)

Presbytère : Accord de la préfecture pour le démarrage des travaux. Mais blocage par les bâtiments de France pour manque d'information ! Les éléments ont été envoyés : en attente de réponse.

Demande d'un budget pour l'achat de quelques jeux pour la cours de récréation de l'école. Accepté pour un montant de 30 à 50 € maximum.

Fin de séance : 23 heures